

Politique de développement durable

1. Palexpo et le développement durable

Le développement durable considère les besoins de l'ensemble des partenaires de l'entreprise. Il est la clé d'une approche équilibrée et responsable du rôle de l'entreprise dans la société. C'est pourquoi le management durable imprègne la culture de Palexpo depuis toujours.

La définition du développement durable – répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs (Rapport Brundtland de 1987) – se complète d'une définition opérationnelle qui met en jeu les trois dimensions de l'écologie, de l'économie et du social.

2. Un cadre reconnu

La mise en œuvre du développement durable dans la gestion d'entreprise doit s'appuyer sur un cadre précis incluant des indicateurs chiffrés et un modèle de gouvernance. Palexpo a choisi l'approche proposée par l'Event Organizer Sector Supplement (EOSS) développé spécifiquement pour son secteur d'activité par la Global Reporting Initiative (GRI) conjointement avec l'Union des Foires Internationales (UFI).

Palexpo souhaite également s'inspirer de l'agenda 2030 de l'ONU en matière de développement durable (UN Sustainable Development Goals) pour la détermination de ses objectifs d'amélioration continue.

Palexpo participe au Comité de travail de l'UFI sur le développement durable dans l'industrie des expositions.

Palexpo a obtenu une certification ISO 20121 « événementiel durable » pour le double périmètre de l'utilisation de ses infrastructures d'une part et de son système de management pour l'élaboration d'une exposition d'autres parts. Cette certification est le gage d'une volonté d'améliorer continuellement ses processus, notamment sur le thème du développement durable.

3. Buts

En intégrant ces buts dans notre politique de développement durable, nous nous engageons non seulement à réduire notre impact environnemental, mais aussi à renforcer notre réputation et compétitivité sur le marché.

Réduction de l'empreinte carbone :

Établir des objectifs quantifiables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, par exemple en optimisant les processus de production et en améliorant l'efficacité énergétique.

Gestion des ressources naturelles :

Mettre en place des pratiques de gestion durable des ressources, notamment l'eau et les matières premières, en réduisant le gaspillage et en favorisant le recyclage.

Promotion de l'économie circulaire :

Encourager la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets pour minimiser l'impact environnemental et maximiser l'utilisation des ressources.

Responsabilité sociale :

Assurer le bien-être des employé-es, promouvoir la diversité et l'inclusion, et soutenir les communautés locales par des initiatives sociales et économiques.

Sensibilisation et formation :

Former les employé-es sur les enjeux du développement durable et promouvoir une culture d'entreprise axée sur la durabilité.

Innovation et recherche :

Investir dans des technologies et des pratiques innovantes qui favorisent la durabilité, que ce soit dans le développement de nouveaux produits ou l'amélioration des processus existants.

Collaboration et partenariats :

Établir des partenariats avec d'autres entreprises, ONG et institutions pour partager des bonnes pratiques et renforcer les initiatives de durabilité.

Suivi et reporting :

Mettre en place des indicateurs de performance pour suivre les progrès réalisés en matière de développement durable et rendre compte régulièrement des résultats aux parties prenantes.

Engagement des parties prenantes :

Impliquer les client-es, fournisseur-ses et autres parties prenantes dans les efforts de développement durable, en intégrant leurs retours et leurs attentes.

Conformité et éthique :

S'assurer que toutes les opérations respectent les lois et réglementations en matière de durabilité, et promouvoir des pratiques éthiques dans toutes les activités de l'entreprise.